



Communiqué de presse

Paris, le 2 janvier 2018

Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 19 décembre 2017 à Paris, sous la présidence d'Anne LE LORIER, sous-gouverneur de la Banque de France, en présence de Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, directeur général, ainsi que des représentants de la Nouvelle-Calédonie, Philippe GOMES, de la Polynésie française, Teva ROHFRIETSCH et de Wallis-et-Futuna, Soane-Paulo MAILAGI.

Le Conseil a analysé la situation économique, monétaire et financière des trois territoires de la zone franc Pacifique. À la lumière des éléments de conjoncture présentés en séance, le Conseil a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante en maintenant les taux directeurs de l'IEOM aux niveaux suivants :

- taux de réescompte de crédit aux entreprises à 0 % ;
- taux de la facilité de dépôt à -0,20 % ;
- taux de la facilité de prêt marginal et de la facilité d'escompte de chèque à 0,25 %.

Le Conseil a également décidé de proroger jusqu'à nouvel ordre les mesures temporaires d'assouplissement du dispositif de la facilité de prêt marginal (remboursement sous 48 heures au lieu de 24 heures) et d'élargissement de l'assiette des créances admissibles en garantie (acceptation des créances privées sur les entreprises cotées 4 et 4+ assorties d'une cote de refinancement G avec une décote de 20 %).

Ces mesures, applicables au 2 janvier 2018, visent à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises et à inciter les établissements de crédit à utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Dans le cadre du déploiement progressif du projet de modernisation de la politique monétaire (GIPOM) de l'IEOM, le Conseil a décidé de poursuivre la baisse du taux des réserves obligatoires sur emplois amorcée depuis 2015 pour le porter de 0,25 % à 0 % à partir de la période mensuelle de constitution des réserves obligatoires débutant le 21 janvier 2018.

Enfin, le Conseil a défini le dispositif de « panier de garanties » qui devrait s'appliquer aux opérations principales de refinancement et à la facilité de prêt marginal au démarrage du projet GIPOM mi-2019. Le dispositif de réescompte de crédits aux entreprises est maintenu sur un périmètre simplifié et ciblé sur les petites entreprises de la zone franc Pacifique.

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna, dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : L. GERVASONI - tél : 01 53 44 32 90, lisa.gervasoni@iedom-ieom.fr